



Le 23 mai 2019

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 03 JUIN 2019

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 03 juin 2019 à 20 heures 00** à la Maison communale de FROIDCHAPELLE.

ORDRE DU JOUR :

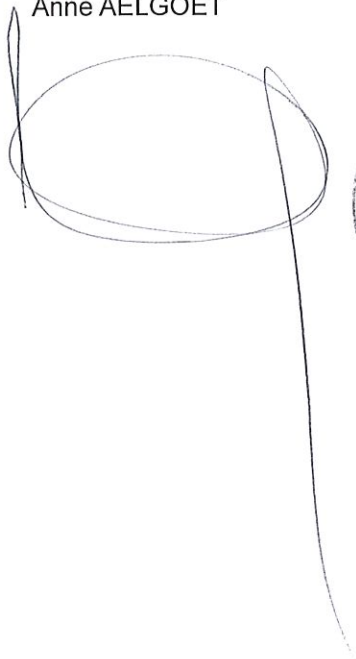
1. 2.073.521.8 : - Comptes annuels de l'exercice 2018 - approbation
2. 2.073.521.5 : - Finances communales - Budget 2019 - Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 - approbation.
3. 1.842.073.521.8 : - C.P.A.S. de Froidchapelle - Compte 2018 - approbation
4. 1.824 : – Intercommunales : Intercommunale pour le Développement économique et l'Aménagement du territoire du Sud-Hainaut (INTERSUD) - assemblée générale ordinaire du 11 juin 2019. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)
5. 1.855 : – Intercommunales : Intercommunale « Sports et Loisirs » du Sud-Hainaut - Assemblée générale ordinaire du 11 juin 2019. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
6. 2.073.533 : - Intercommunale IMIO - assemblée générale ordinaire du 13 juin 2019. Mandat à conférer aux délégués. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
7. 1.824 : - Intercommunale IPALLE – assemblée générale ordinaire du 19 juin 2019. Mandat à conférer aux délégués. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
8. 1.824 : – Intercommunales : Association Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques (IGRETEC) - Assemblée générale du 26 juin 2019. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
9. 1.842 – Intercommunales : Association Intercommunale Hospitalière du Sud-Hainaut et du Sud-Namurois (A.I.H.S-H.S-N) - Assemblée générale du 27 juin 2019. Mandat à conférer aux délégués. (Article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).
10. 2.075.1 : - Rapport de rémunération reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature alloués par l'Administration communale aux mandataires et aux personnes non élues au cours de l'exercice 2018 – approbation
11. 1.811.111.2 : - PCDR - Aménagement global de Fourbechies - Approbation du projet et des conditions, du mode de passation du marché et du financement.
12. 2.073.511.2 : - Patrimoine communal - aliénation - terrain non cadastré, sis rue Prestemont à Froidchapelle (section : Vergnies) pour une contenance de 2a 90ca. Décision de principe.
13. 2.073.513.2 : - Patrimoine communal - terrains agricoles - location - cahier des charges - approbation.
14. 2.073.513.2 : - Patrimoine communal - immeuble rue du Général Galet 9 à Erpion - Local de la Jeunesse - occupation - convention - approbation.
15. 2.073.512 : - Convention d'occupation entre la commune de Froidchapelle et le Comité de gérance du parc résidentiel Le Bosquet portant sur une partie de la parcelle de terrain sise Parc résidentiel Le Bosquet en vue d'y aménager un point d'apports volontaires (conteneurs enterrés) - approbation.
16. 1.791.1 : - Contrat de rivière Sambre et affluents asbl - convention de partenariat 2020-2022 - approbation.
17. 2.088.2 : - Sécurité et bien-être au travail – Plan global de prévention - approbation.
18. 2.088.2 : - Sécurité et bien-être au travail - Déclaration d'intention de politique du bien-être au travail - approbation.
19. 2.075.1.077.7 : - Procès-verbal de la séance du 13 mai 2019 - approbation.

HUIS CLOS

20. 1.851.11.08 : - Personnel enseignant - ratification des décisions du Collège communal.
21. 1.851.11.08 - Enseignement 2018/2019 - Institutrice maternelle - Ecole communale Froidchapelle - Démission.
22. 1.851.11.08 - Enseignement 2018/2019 - maître spéciale de morale - écoles communales de Boussu-lez-Walcourt et Fourbechies - Disponibilité pour convenance personnelle du 01.09.2019 au 31.08.2020 (prolongation).

Par ordonnance :

La Directrice Générale,
Anne AELGOET



Le Bourgmestre,
Alain VANDROMME

